



Guide des déchets

pour les particuliers

Sommaire

03 Le SMICTOM Lot-Garonne-Baïse

04 Le circuit des déchets

05 Les chiffres clés

06 Les consignes de tri

08 Le compostage

09 Les déchets verts

10 Le textile

11 Les ordures ménagères

12 Les déchèteries

14 Réduire ses déchets

Le SMICTOM Lot-Garonne-Baïse

LES MISSIONS



Collecte des déchets ménagers et assimilés

Exploitation d'un réseau de **7 déchèteries**



Sensibilisation et prévention pour optimiser le tri et réduire les déchets

LE SYNDICAT



2 communautés de communes

Albret communauté
CC du Confluent et des
Coteaux de Prayssas



1 Président

6 Vices Président

24 délégués

39 agents

LE TERRITOIRE



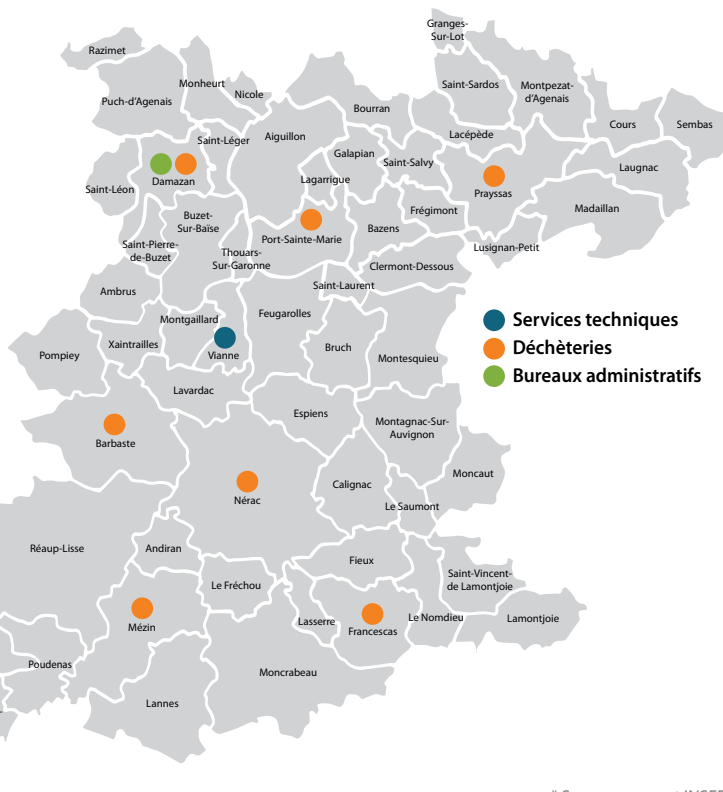
1 122 km²



62 communes



44 897 habitants*



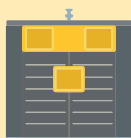
* Source : rapport INSEE - 2024

Le circuit des déchets

Une fois collectés, les déchets suivent un circuit précis selon leur nature. Recyclage, valorisation ou enfouissement : chaque flux a une destination et un usage final bien définis. Découvrez leur circuit et leur devenir.



LES EMBALLAGES ET TOUS LES PAPIERS

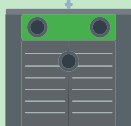


**Centre de tri
de Damazan
(Val'Orizon)**



97% Fabrication de
nouveaux produits
3% Valorisation
énergétique

LE VERRE



**Usine verrière
de Vayres**



Fabrication de
nouveaux produits

LES TEXTILES



Réutilisation
Fabrication de
nouveaux produits
Valorisation

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



**Quai de transfert
de Vianne
(SMICTOM LGB)**



Enfouissement sur
les installations
de stockage

LES DÉCHETS SPÉCIFIQUES EN DÉCHÈTERIE



Filières spécialisées
Recyclage et
valorisation
à près de 79%

Les chiffres clés

Au fil des années, les habitudes évoluent : **la quantité de déchets triés progresse, tandis que celle des ordures ménagères diminue.** À travers ces chiffres clés, découvrez l'impact de votre consommation et l'importance d'un tri efficace.

PRODUCTION MOYENNE ANNUELLE PAR HABITANT

 **230 kg**
d'ordures ménagères
enfouies

 **61 kg**
d'emballages et
de papiers triés

 **219 kg**
de déchets déposés
en déchèterie

 **510 kg**
de déchets
ménagers assimilés*

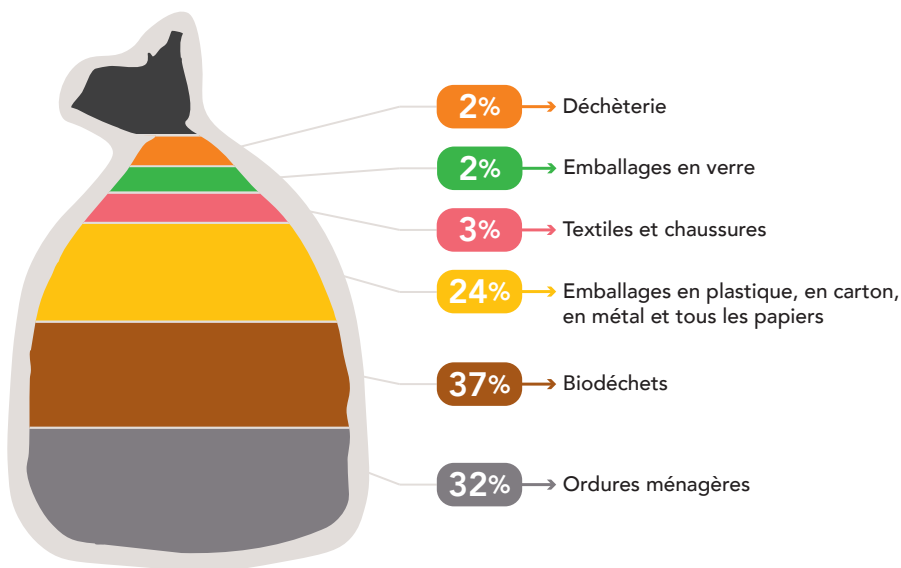


Source : SMICTOM LGB - 2024

*Les déchets ménagers et assimilés regroupent l'ensemble des déchets collectés.

ZOOM SUR LA COMPOSITION D'UN SAC NOIR

Aujourd'hui, **deux tiers des déchets jetés dans les ordures ménagères n'y ont pas leur place.** Déposés au bon endroit, ils pourraient être triés, recyclés ou même réutilisés.



Source : SMICTOM LGB - Caractérisation 2024

Les consignes de tri

Depuis le 1^{er} janvier 2023, **trier ses déchets est encore plus simple grâce aux extensions des consignes de tri**. Un petit geste pour vous, un grand pas pour la planète : en triant, vous participez activement au recyclage et à la préservation de nos ressources naturelles.

1

INUTILE DE LAVER
VOS EMBALLAGES
IL SUFFIT DE
BIEN LES VIDER

2

SÉPARER VOS
EMBALLAGES
LES UNS
DES AUTRES

3

DÉPOSER LES
DANS LES
DIFFÉRENTES
BORNES

**TOUS LES
EMBALLAGES
EN PLASTIQUE,
MÉTAL ET
CARTON**



Emballages en plastique



Emballages en carton



Emballages en métal
même les plus petits



**TOUS LES
PAPIERS**



Journaux
et magazines



Prospectus
et catalogues

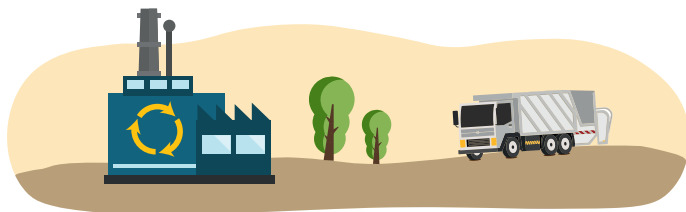


Courriers, enveloppes
et autres papiers



Où trier ? Trouvez facilement les points de collecte les plus proches de chez vous grâce à notre carte interactive sur **notre site internet** www.smictomlgb.fr ou à l'aide de notre QR Code.





Le saviez-vous ? Les emballages déposés dans les bornes de tri sont envoyés directement au centre de tri. Ils sont triés par type de matière, puis recyclés pour créer de nouveaux objets ou valorisés énergétiquement.

1

INUTILE DE LAVER
VOS EMBALLAGES
IL SUFFIT DE
BIEN LES VIDER

2

DÉPOSER LES
COUVERCLES ET
BOUCHONS DANS
LA BORNE JAUNE

**TOUS LES
EMBALLAGES
EN VERRE**



Bouteilles en verre



Pots, bocaux et
flacons en verre



Le compostage

Le compostage est un processus naturel de décomposition des déchets organiques, aboutissant en 8 à 12 mois à un engrais similaire à l'humus, appelé compost.

1

DIVERSIFIER
LES APPORTS
ET LES COUPER
EN MORCEAUX

2

BIEN ÉTALER ET
MÉLANGER
À CHAQUE
NOUVEL APPORT

3

RECOURVIR LE
NOUVEL APPORT
DE MATIÈRE SÈCHE

LES DÉCHETS DE CUISINE



Restes de repas,
épluchures, agrumes,
laitages et matières
grasses



Poissons,
arêtes, viandes,
coquilles d'œufs
écrasées



Sachets de thé sans
étiquette, marcs
de café, filtres
déchirés, dosettes
souples déchirées

LES DÉCHETS DE JARDIN



Fleurs fanées
découpées et
feuilles mortes



Tontes de pelouse et
«mauvaises herbes»
non grainées



Brindilles,
pailles cassées et
broyats de bois



Les déchets verts

Les déchets verts représentent près de 25% des apports en déchèterie, ils sont pourtant une ressource pour votre jardin.

LA TONTE MULCHING

Le mulching consiste à tondre l'herbe très finement et à la laisser sur place.

Ce procédé crée un paillage naturel qui protège le sol et nourrit les plantes. En limitant les déchets verts dès la tonte, il réduit la quantité d'herbe à ramasser et évite les trajets à la déchèterie.



LE BROUAGE ET PAILLAGE

En broyant vos branches et en utilisant les déchets du jardin comme paillis, vous diminuez les volumes à évacuer tout en nourrissant le sol de façon naturelle.

Ces gestes permettent de recycler vos déchets sur place, d'enrichir votre jardin et de réduire les allers-retours à la déchèterie.

LE COMPOSTAGE

Composter les déchets de jardin est un geste simple et efficace pour réduire les dépôts en déchèterie.

En valorisant feuilles mortes, tontes et autres déchets organiques, vous produisez un compost naturel, idéal pour nourrir vos plantes et améliorer la qualité du sol.





Le textile

Tous les vêtements, linges de maison et chaussures se trient, même abîmés. Ils doivent être placés, propres et secs, dans un sac fermé et les chaussures liées par paire.



Où trier ? Découvrez les points de collecte les plus proches de chez vous sur www.Refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport



DÉPOSER LES
TEXTILES DANS UN
SAC DE 30L BIEN
FERMÉ



LES TEXTILES
DOIVENT ÊTRE
PROPRES ET SECS



LES CHAUSSURES
DOIVENT ÊTRE
LIÉES PAR PAIRES

**TOUS LES
TEXTILES**



Textiles
d'habillement



Linges de
maison



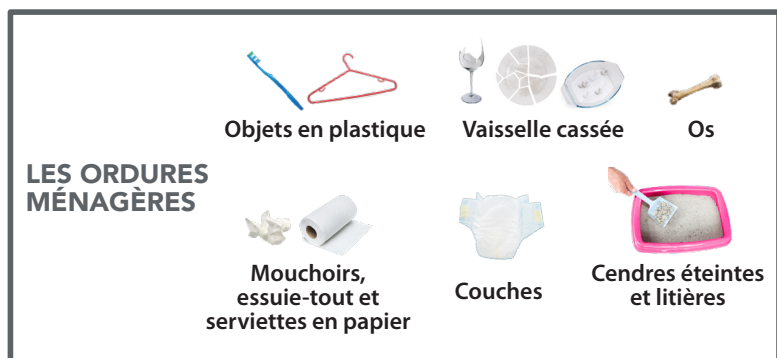
Chaussures



Le saviez-vous ? Les textiles collectés sont triés à la main selon leur type, qualité et matière. Selon leur état, ils sont réutilisés ou recyclés en fil, matériaux pour le bâtiment et l'automobile, objets en plastique ou énergie.

Les ordures ménagères

Les déchets non recyclables ou non valorisables sont à déposer, dans un sac bien fermé d'une contenance de 50L maximum.

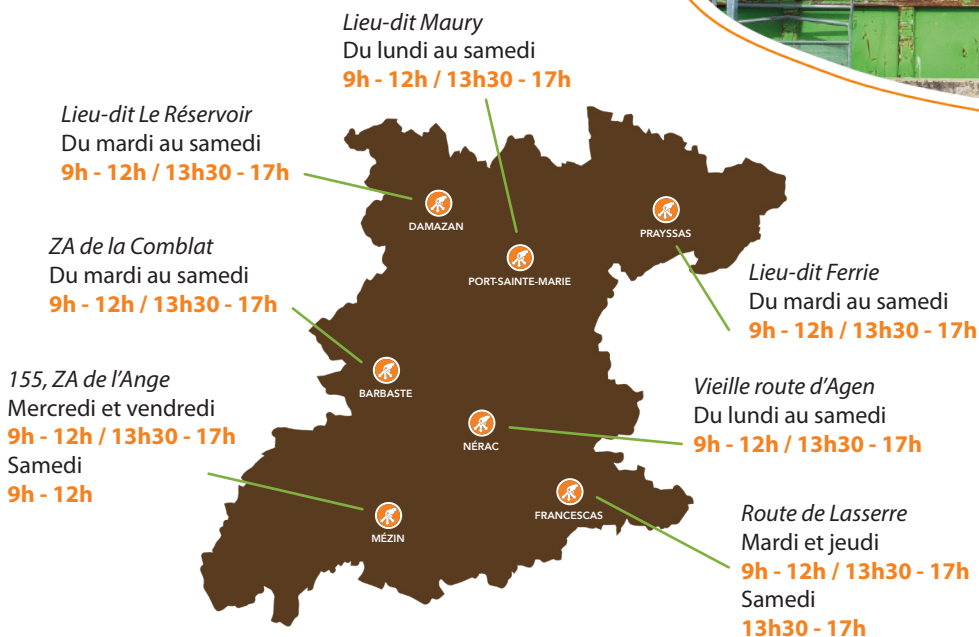


Info utile : Après leur collecte, les ordures ménagères sont transportées jusqu'au quai de transfert de Vianne, puis acheminées grâce à des camions remorques vers un centre d'enfouissement. Les sacs noirs ne font l'objet d'aucune réouverture ni de tri, ce qui conduit à l'enfouissement des déchets recyclables qui n'ont pas été correctement triés en amont.



Les déchèteries

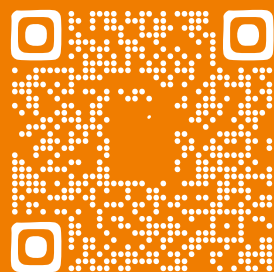
HORAIRES



 Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

POUR EN SAVOIR PLUS

Scannez le QR Code pour lire le guide dédié aux déchèteries



 L'agent de déchèterie est habilité à refuser des déchets qui peuvent présenter un risque ou un danger pour la déchèterie.

CONDITIONS D'ACCÈS



Gratuit à l'ensemble des particuliers résidant sur le territoire syndical.



Le dépôt est **limité à 1m³** par semaine.



Seuls les véhicules légers, de PTAC inférieur à 3,5 tonnes avec ou sans remorque, sont acceptés.



Le nombre de dépôt pourra être restreint en cas de forte affluence.



DÉCHETS ACCEPTÉS

Dans les bennes



Les métaux

Objets exclusivement métalliques.



Les cartons bruns

Cartons d'emballages secs, vidés et pliés.



Les gravats

Déchets inertes et matériaux de démolition propres.



Les déchets verts

Matières végétales issus des jardins.



Le mobilier

Ameublement quel que soit le matériau et l'état. Articles de bricolages, jardinages et jouets de plus de 80cm.



Le bois

Aggloméré, mélaminé, stratifié, contreplaqué, peint, verni.



Les déchets non recyclables

Dans les colonnes ou bacs spécifiques



Les déchets d'équipements électriques et électroniques

Tous les appareils ménagers vidés, qui fonctionnent sur piles, secteur ou batteries.



Les piles

Tous les types d'accumulateurs et de piles rechargeables ou non.



Les lampes

Tous les types de lampe sauf à filament.



Les textiles

Vêtements et linges de maison propres et secs et chaussures liées par paires.



Les huiles alimentaires

Huiles végétales de cuisson et friture.



Les huiles de vidange

Usagées des véhicules de particuliers.

À remettre au gardien



Les déchets spécifiques

Tous les produits liés à l'entretien de véhicule, chauffage, cheminée, barbecue, jardinage, bricolage, décoration, maison et piscine.



Les batteries

Véhicules légers uniquement.



Les cartouches d'encre vides



Les radiographies médicales



Consultez le détail des apports autorisés et interdits sur www.smictomlgb.fr.

Réduire ses déchets

La production de déchets a doublé en 40 ans, atteignant en moyenne 510 kg par habitant chaque année. Bien faire le tri et réduire vos déchets, c'est préserver les ressources naturelles et limiter l'impact sur l'environnement.

POURQUOI ?

Limitier la consommation excessive de matières premières et d'énergies nécessaires à la fabrication des produits et emballages

Maîtriser les coûts de collecte, de traitement et de recyclage



Diminuer les tonnages des déchets enfouis

Simplifier le quotidien en passant moins de temps à gérer et trier vos déchets

ÉVITER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE



Chaque année en moyenne, un habitant produit :



30 kg
d'aliments
gaspillés

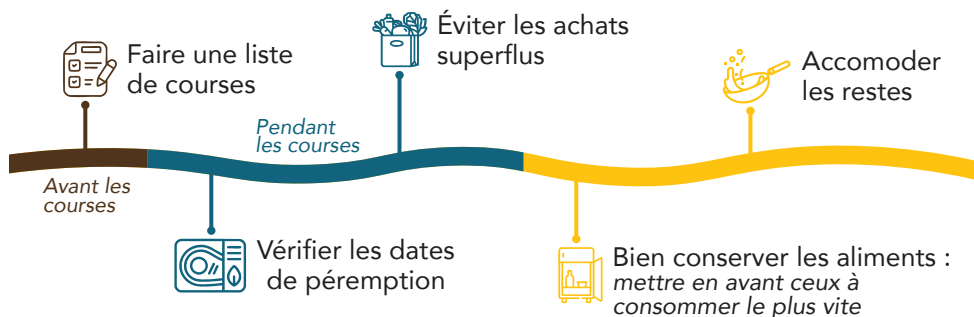
7 kg
encore
emballés



équivalent à
100€

Source : ADEME

Limitez votre gaspillage alimentaire et faites des économies avec ces gestes simples :



CONSOMMER AUTREMENT

Adopter un nouveau mode de consommation, c'est produire moins de déchets. Avec ces astuces simples, vous pouvez éviter environ 30 kg de déchets par an et par habitant.



Favorisez les produits en grand conditionnement, au lieu des portions individuelles.



Achetez les aliments en vrac, à la coupe ou au détail, plutôt que ceux suremballés.



Optez pour le «fait maison» pour vos plats, desserts et produits ménagers.



Privilégiez les produits réutilisables à ceux jetables.



Vendez ou donnez les vêtements ou objets plutôt que de les jeter.



Réparez et réutilisez ce qui peut l'être.

TRIONS, RECYCLONS, PASSONS À L'ACTION !



www.smictomlgb.fr

SMICTOM Lot-Garonne-Baïse
16 route de Saint-Léon, ZAE de la Confluence - 47160 Damazan
05 53 79 83 30